

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1442

Artikel: Prostitution : à vieux métier, nouveau débat

Autor: Dussault, Andrée-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prostitution : à vieux métier, nouveau débat

Dans le débat très actuel mené autour de la prostitution, les féministes sont divisées : faut-il légaliser la prostitution ou au contraire l'interdire ? Peut-on véritablement différencier prostitution forcée et prostitution libre ? Fait-il faire de la prostitution un métier comme un autre ? Le point sur un sujet délicat et controversé.

Andrée-Marie Dussault



Audrey Flack « Marilyn (Vanitas) », 1977

Ces derniers mois, plusieurs pétitions lancées par des associations abolitionnistes circulaient en Europe pour exiger du Parlement européen des politiques visant à mettre fin à la prostitution. Opposées à la légalisation de la prostitution, les abolitionnistes critiquent les pays européens, tels la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, qui suivent une politique de légalisation de la prostitution et du proxénétisme. Les abolitionnistes proposent de suivre le modèle de la Suède, qui a adopté en janvier 1999 une loi luttant contre la prostitution en criminalisant les clients. De leur côté, les associations de défense des droits des prostitué-e-s sont clairement opposées à la perspective abolitionniste et favorables à la légalisation ou à la décriminalisation de la prostitution. En Europe, le débat sur la question est vif et les positions se situent entre la criminalisation accrue, une légalisation impliquant une certaine réglementation par l'État, et la décriminalisation absolue de la prostitution.

Les unes et les autres

Prostituer, du latin *prostituere* : déshonorer. Déjà, l'origine du verbe lié à la pra-

tique de la prostitution nous renvoie à une définition lourdement connotée moralement. « Acte par lequel une personne consent à des rapports sexuels contre de l'argent », la prostitution est un sujet extrêmement vaste, complexe et hétérogène. Le métier qu'on dit être le plus vieux du monde (à tort ou à raison ?), celui traditionnellement réservé aux femmes, à « certaines femmes » (mais auquel de plus en plus de jeunes hommes s'adonnent étant donné le contexte économique), demeure un sujet tabou et souvent traité par la grande presse avec un brin de sensationnalisme, peu susceptible de mettre en lumière les enjeux qu'il représente. Comment se positionner par rapport à une question aussi vaste, aussi complexe et aussi sensible, et a fortiori comme féministe ? D'autant que les féministes elles-mêmes sont divisées sur le sujet. D'une part, il y a celles, le plus souvent universitaires et peut-être majoritaires, qui au nom de l'égalité entre les sexes et de la dignité égale des femmes et des hommes, sont contre la légalisation – et donc contre la légitimation et l'institutionnalisation – de l'esclavage sexuel auquel les abolitionnistes assimilent la prostitution. Pour réduire la prostitution, ces femmes sont en faveur d'une législation allant dans le sens

de la récente loi suédoise, qui criminalise les clients. Cette position est notamment représentée par les féministes de l'Université des Femmes de Bruxelles qui ont récemment publié un document sur le marché du sexe¹.

D'autre part, il y a les féministes qui distinguent la prostitution forcée de celle exercée librement. Celles-ci sont issues des associations mixtes (constituées de femmes prostituées et non prostituées défendant les personnes travaillant dans le secteur du sexe) et œuvrent sur le terrain, en proximité avec les femmes prostituées – celles qui sont accessibles, bien sûr – ou, sont elles-mêmes prostituées. Ces femmes sont également contre la prostitution forcée², et réclament aussi le renforcement des mesures visant à poursuivre les personnes ou réseaux responsables de violences ou d'actes de contrainte envers des femmes forcées à se prostituer. En revanche, elles préconisent la légalisation ou la décriminalisation de la prostitution pour éviter que des femmes travaillent dans la clandestinité, zone de non-droits, et pour que dans les faits, les droits de celles et ceux qui exercent les métiers du sexe soient défendus. Elles signalent que la prostitution existe, qu'elle ne pourrait être supprimée par des lois, et qu'il vaut ➤

mieux viser l'amélioration des conditions de travail et de santé des personnes qui se prostituent, tout en affirmant que le choix de ces dernières doit être entendu et respecté.

Peut-on distinguer la prostitution forcée et libre ?

Les abolitionnistes soutiennent qu'il n'y a pas de prostitution choisie, que l'exploitation quotidienne à l'exploitation sexuelle et à la violence ne peut être un choix délibéré. Faire une distinction entre la prostitution « forcée » et celle « choisie » revient à dire que tout ce qui ne relève pas du trafic mafieux de femmes serait librement consenti. Or, le contexte économique pousse de plus en plus de femmes à la prostitution. Et si celle-ci est choisie, avancent-elles, il est démontré qu'il est extrêmement difficile de s'en sortir. L'autre tendance considère qu'à choisir entre un emploi aux conditions de travail et salariales minables, elles préfèrent gérer leur horaire, ne pas avoir à subir un patron et gagner plus convenablement leur vie. Parmi elles, plusieurs réclament la reconnaissance de l'exercice de la prostitution comme un véritable métier, et réclament une identité sociale et des droits, au même titre que les autres travailleuses. Les abolitionnistes répondront que même syndicalisé, l'esclavage demeure de l'esclavage. Les associations mixtes estiment nécessaire d'adopter une approche qui tienne compte de la réalité que recouvre le marché du sexe, et qui soit axée sur une politique de réduction des risques et la reconnaissance sociale des personnes concernées, afin de réduire les discriminations et les violences dont elles sont victimes.

Des points communs

Malgré des visions divergentes entre les deux philosophies, toutes s'accordent sur le fait que la prostitution est le fruit d'un système patriarcal et capitaliste, où les femmes sont socialement et économiquement discriminées par rapport aux hommes, et qu'il faut défendre les femmes et s'attaquer à la prostitution forcée. Elles s'entendent également sur la nécessité d'éduquer la population aux rapports de genres dès le plus jeune âge, comme c'est le cas en Suède. Autre stratégie suédoise : les clients sont aidés plutôt que réprimés, car l'expérience démontre que cette mesure, de façon indirecte, aide les victimes. D'autant que le nombre de toxicos du sexe et de la porno est, paraît-il, plus important qu'on ne l'imagine, et que ces



gens sont aux prises avec un réel problème. Toutefois, de nombreuses femmes vendant des services sexuels précisent que la demande en simples contacts humains est très grande.

Redéfinir la traite des femmes

Christine Clément, coordinatrice de Fleur de pavé, association mixte à Lausanne, soulève le problème de fond que constituent les rapports inégalitaires entre pays du Nord et du Sud et la politique de fermeture des frontières des pays riches. Lorsqu'il s'agit de femmes prostituées, à cause de l'ostracisme qui les frappe, elles subissent encore plus sévèrement les effets des politiques d'immigration. Lutter sérieusement contre les réseaux mafieux ainsi que pour la protection des victimes du trafic, notamment en leur octroyant des permis de séjour d'une durée illimitée. À ce titre, le 15 mars dernier, le Centre d'information pour les femmes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (FIZ) remettait au Conseil fédéral une pétition, soutenue par les féministes abolitionnistes et les associations mixtes, réclamant l'intervention du gouvernement pour protéger les victimes du trafic de femmes. Simultanément, la conseillère nationale socialiste Ruth-Gaby Vermot-Mangold déposait une motion allant dans le même sens, cosignée par des parlementaires de toutes tendances. La motion exige notamment que la définition de la « traite » soit élargie et que la peine minimale (actuellement de 6 mois) infligée aux auteurs de cet acte soit augmentée. Précisons enfin qu'il conviendrait que les subventions allouées aux groupes (généralement féministes) qui travaillent de près avec la prostitution soient plus généreuses.

Commémoration des 25 ans de la révolte des prostituées

Le 2 juin 1975, plus de 150 personnes occupaient l'église St-Nizer à Lyon en France pour attirer l'attention sur la situation désastreuse que vivaient les personnes prostituées (assassinats, répression, arrestations...). La grève s'est étendue à d'autres villes et des demandes ont été adressées aux plus hautes instances étatiques qui jusque-là s'étaient peu soucies de leur sort. Pour la première fois, les personnes prostituées sont devenues visibles et elles ont reçu de la population soutien et solidarité. Le 10 juin, la police les a évacuées brutalement de l'église à 5 heures du matin. En souvenir, le 2 juin est devenu la Journée internationale des prostituées. Cette année, pour fêter les 25 ans de ce soulèvement des prostituées, une semaine de manifestations, fêtes, débats, séminaires, films et rencontres est prévue à Berlin le 2 juin. Les participantes viendront du monde entier et quelques vétérans de la révolte de 1975 y seront.

Informations : Aspasia 022 / 732 68 28 (amd)

1. Le marché du sexe, Chronique féministe, Ed. Université des Femmes, Bruxelles, n° 70, octobre / novembre 1999.

2. Michèle Hirsch en propose la définition suivante : « Le fait, dans un but de lucre, d'amener une personne à fournir à une autre personne des services sexuels, par une forme quelconque de contrainte ». La contrainte inclut : les formes les plus évidentes de violence (séquestration, coups, viol, menaces, etc.) et, le cas échéant, le fait d'obtenir d'une personne des services sexuels, en abusant de sa vulnérabilité résultant soit de sa situation administrative précaire ou illégale, soit de sa situation de dépendance économique ou d'un état de santé précaire.